



# PROTCOLE SANITAIRE

## APPLICABLE DU 3 AU 24 JANVIER 2022

Fédération Française  
de Pétanque et de Jeu Provençal

Les compétitions ne sont possibles que dans le strict respect du protocole sanitaire F.F.P.J.P.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Eviter de se toucher le visage



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

## PROTCOLE DE PRATIQUE



Port du masque :

- > Obligatoire en intérieur à l'exception du temps de jeu
- > Obligatoire en extérieur dans les situations où les règles de distanciation ne peuvent s'appliquer, à l'exception du temps de jeu



Distanciation physique sur un terrain (2m entre chaque participant)



Matériel individuel sans échange entre les pratiquants



Saluer sans serrer la main



Lavage régulier des mains et du matériel de pratique

## PROTCOLE D'ORGANISATION ET DE RESTAURATION

### APPLICATION DU PASS SANITAIRE

Éviter les points de regroupement.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique sur site.

Affichage et rappel des gestes barrières.

Sécurisation des flux + sens de circulation.

Référent COVID sur chaque organisation pour vérifier l'application du protocole.



**BOULODROMES COUVERTS ET PLEIN AIR : Consommations à emporter totalement interdites (Buvettes ou distributeurs automatiques).**

**BOULODROMES COUVERTS ET PLEIN AIR : Repas autorisés - lors de compétitions uniquement - dans un espace dédié et obligatoirement assis pour les équipes, arbitres, bénévoles uniquement / Interdit pour le public.**

**BOULODROMES COUVERTS ET PLEIN AIR (contenant un restaurant ou un débit de boisson) - ERP TYPE N : Consommation autorisée et organisée dans le respect du protocole Hôtels - Cafés - Restaurants. Obligatoirement assis.**